

## LE RENVOI DE M. PELLAND

Les journaux quotidiens vous ont appris que l'on avait consommé l'injustice contre M. Pelland. La chambre a refusé de donner une leçon de fair-play et de loyauté au comité des Débats. Ce n'est pas sur la question des faits proprement dite que je veux revenir aujourd'hui. Vous avez, il y a près de deux semaines, donné la note juste.

Ce que je veux faire remarquer, c'est la longue suite d'avaries dont souffrent les Canadiens-Français depuis qu'ils ont un des leurs à la tête du ministère.

La route politique est jonchée de ruines, et c'est tout de notre côté qu'elles se trouvent.

On ne peut pas être plus *British to the core*.

Si les Anglais ne sont pas contents de leur homme, ils sont peu compréhensibles. Mais ne craignons pas, ils ne se plaignent point.

La meilleure preuve se trouve assurément dans le fait que depuis deux ans ces bons Anglais ont cessé comme par enchantement de parler des empiètements des Canadiens-Français, de leurs exigences, de leur fanatisme.

Ils avaient autrefois la part du lion ; aujourd'hui on leur donne à peu près le tout.

Ah ! sir Geo.-Etienne Cartier avait bien raison de prétendre que notre race aurait tout à perdre si un des siens devenait premier ministre.

Sous un chef anglais jamais on aurait toléré un déni de justice semblable à celui dont M. Pelland a été la victime.

Les grits n'ont pas changé ; tels ils étaient sous Brown, tels ils sont sous Laurier, avec cette différence que du temps du premier la tyrannie pouvait s'expliquer et

qu'aujourd'hui elle est simplement hors nature.

Quel a été en réalité le raisonnement du premier ministre ? A-t-il nié qu'il y eut privation de fair-play, déni de la plus élémentaire justice ? Pas le moins du monde.

C'est l'habitude, dit-il, que la chambre adopte les rapports des comités et je ne puis permettre qu'on s'éloigne de cette habitude.

Or, donc, tout comité peut présenter les rapports les plus injustes, les plus préjudiciables et la Chambre devra les adopter ?

Voilà un singulier raisonnement, une étrange procédure.

N'est-il pas arrivé déjà que les Communes ou les législatures refusent un rapport de comité ?

Et puis, n'est-ce pas proclamer que la partie gouverne le tout, que les comités ont le pas sur la Chambre ?

S'il s'était agi d'un comité où s'étudient, par le menu les grandes questions administratives, celles qui forment la base du programme gouvernemental, je comprendrais.

Mais dans le cas en question il s'agissait d'une simple question d'économie interne ; les deniers publics n'étaient pas en jeu puisque le gouvernement recevait du travail pour la valeur de son argent.

Passons à la question de compétence de M. Pelland ; voyons quels sont ceux qui l'ont reconnue et quels sont ceux qui l'ont niée.

M. Beausoleil, un journaliste distingué, un linguiste d'autorité qui connaît M. Pelland depuis de nombreuses années le déclare compétent.

M. Champagne, une lumière du barreau M. Penny, un Anglais qui connaît très bien notre langue, M. Bourassa, un littérateur français et anglais, M. Monck, à qui les deux langues sont également familières,